



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 septembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### **Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen**

#### **Additif**

En application de l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, et conformément à la note du Président en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507), le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La dernière liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi et qu'il a examinées en séance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 figure dans le document S/2010/10/Add.35. La liste des questions dont le Conseil est saisi et qu'il n'a pas examinées en séance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 figure dans le document S/2010/10/Add.9.

On trouvera dans le présent additif la liste des questions sur lesquelles le Conseil de sécurité s'est prononcé au cours de la semaine qui s'est achevée le 11 septembre 2010. Les dates indiquées pour chaque question sont celles de la première et de la plus récente des séances que le Conseil y a consacrées.

#### **Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)**

(1<sup>er</sup> décembre 2006; 7 septembre 2010)

6377<sup>e</sup> séance, tenue le 7 septembre 2010.

#### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

(29 mai 1997; 7 septembre 2010)

6378<sup>e</sup> séance, tenue le 7 septembre 2010.

#### **La situation au Libéria** (22 janvier 1991; 8 septembre 2010)

6379<sup>e</sup> séance, tenue le 8 septembre 2010.

#### **Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

(10 septembre 2001; 9 septembre 2010)

6380<sup>e</sup> séance (privée), tenue le 9 septembre 2010.



**Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice\***

6381<sup>e</sup> séance, tenue le 9 septembre 2010.

---

---

\* Conformément à la pratique établie, cette question de l'ordre du jour n'est plus considérée comme une question dont le Conseil de sécurité demeure saisi. Par conséquent, les séances au cours desquelles cette question est examinée ne sont mentionnées dans l'exposé succinct que pour référence.